



Demande de cautionnaire cause ccdavec promesse d'embauche

Par **joly**, le **23/02/2008** à **09:30**

mon fils doit prendre t2 début mars :il travaille depuis le 1 janvier 2008,comme marin pecheur.il a 20ans; l'agence demande 1 mois de caution normal mon fils paie cash mais l'agence demande un cautionnaire:raison ne travaille pas depuis longtemps et son cdi sera signé fin mai après la remise de son diplome cin son salaire eszt de 1200e tout les 15 jours .sont ils en droit de lui refuser la location s'il ne prends pas de cautionnaire

Par **Mike46**, le **23/02/2008** à **10:46**

Bonjour,
Quel est le montant de son loyer ?
Cordialement